

Synthèse

LA RESPONSABILITÉ CIVILE CONTRACTUELLE

1

Les principes de la responsabilité civile contractuelle

La responsabilité civile contractuelle peut être engagée dès lors que les obligations contractuelles n'ont pas été remplies.

Le créancier a un droit à **réparation** du dommage et un droit à **indemnisation**.



2

La mise en œuvre de la responsabilité civile contractuelle

La responsabilité civile est engagée sous trois conditions : l'existence d'un dommage, un fait génératrice et un lien de causalité entre l'un et l'autre.



3

Les exonérations de responsabilité

Trois causes permettent de s'exonérer de la responsabilité contractuelle :

- le cas de **force majeure** ;
- le **fait d'un tiers** ;
- la **faute de la victime**.

